



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rectorat

DASEM
Division de l'accompagnement
social et médical

DASEM 2
Service de l'action sociale

Téléphone :
01-57-02-64-42 / 63-97
01-57-02-64-07 / 68-00
01-57-02-68-16 / 69-29

Fax :
01-57-02-64-47

Mél : ce.dasem2@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

NOM DU DEMANDEUR :

ACTION SOCIALE D'INITIATIVE ACADÉMIQUE
Aide pour la séparation du conjoint par obligation professionnelle

BÉNÉFICIAIRES :

Agents stagiaires ou néo titulaires originaires de Province, **mariés, pacsés ou en concubinage** dont la séparation géographique entraîne des frais (double loyer, frais de transport).

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

La séparation doit être la conséquence de l'affectation de l'agent dans l'académie de Créteil par suite de réussite à un concours (stagiaire) ou lors de la première année de titularisation.

Dans tous les cas le mariage, le concubinage ou le PACS doivent exister avant la date figurant sur l'avis d'affectation.

Obligation de produire un bail ou un acte de propriété aux deux noms prouvant la vie commune pour les couples pacsés ou en concubinage pour pouvoir en bénéficier.

Justifier de la même adresse fiscale avant l'affectation dans l'académie.

Justifier d'un bail en région parisienne

Tout document officiel récent daté postérieurement au 1^{er} septembre prouvant que le conjoint continue de résider en province. (quittance de loyer, facture d'électricité, assurance...)

L'agent doit résider en Ile de France et ne pas rentrer quotidiennement en province.

L'aide n'est pas versée de manière rétroactive et doit être demandée lors de la première année d'affectation.

Justifier à chaque rentrée de l'affectation dans un établissement de l'académie et des doubles dépenses.

Prestation servie dans les 6 mois qui suivent la rentrée scolaire pour les deux années suivantes.

Quotient Familial (revenu net imposable/ nombre de parts) inférieur ou égal à **14300 € (ressources du foyer)**

MONTANT :

400 € versés 3 années de suite sur justificatif.

LE DÉLAI DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET EST LIMITÉ À 6 MOIS À COMPTER DU PREMIER JOUR DE PRISE DE FONCTION. PRESTATION SERVIE DANS LA LIMITE DES CRÉDITS DISPONIBLES MEME SI LES 6 MOIS DE VALIDITÉ NE SONT PAS ÉCOULÉS.
LE TAMPON D'ARRIVÉE DANS LE SERVICE FAISANT FOI

À QUI ADRESSER VOTRE DEMANDE D'AIDE ?

Les demandes de prestations sociales ne sont pas recevables par mél.

Rectorat de Créteil

Division de l'accompagnement social et médical – DASEM 2

4 rue Georges Enesco – 94010 CRÉTEIL cedex

Téléphone : 01-57-02-64-42 / 63-97 / 64-07 / 64-34 / 68-16 / 69-29 / 68-00 / 63-96

Demande de renseignement : ce.dasem2@ac-creteil.fr

CONSTITUTION DU DOSSIER

- ⇒ Relevé d'identité bancaire ou postal avec IBAN à votre nom et prénom
- ⇒ Photocopie de l'intégralité du contrat de location en Ile de France **daté et signé sur lequel figurent vos nom et prénom et certifié conforme par le bailleur**
- ⇒ Tout document officiel postérieur au 1^{er} septembre justifiant que le conjoint continue de résider en province (quittance de loyer, facture EDF, fiche de paye, attestation d'assurance...)
- ⇒ **Un bail ou un acte de propriété aux deux noms prouvant la vie commune pour les couples pacsés ou en concubinage, la copie du bail doit être certifiée conforme par le bailleur.**
- ⇒ **Copie du contrat EDF ou DE LA DERNIERE FACTURE EDF du logement en province.**
- ⇒ Photocopie du livret de famille ou du contrat de PACS
- ⇒ Photocopie de l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 sous format A3 ou la déclaration pré-remplie de l'oyer fiscal de rattachement où apparaît le nom du demandeur si déclaration avec les parents.



En cas de PACS, de concubinage ou de déclaration séparée pour les couples mariés, joindre les 2 avis d'imposition ou déclarations pré-remplies.

- ⇒ Pour le 1^{er} degré : extrait intégral d'affectation comportant obligatoirement signature et date
- ⇒ Pour le 2nd degré : extrait individuel de l'arrêté collectif rectoral comportant obligatoirement signature et date
- ⇒ Facture EDF en Ile de France
- ⇒ Dernier bulletin de salaire en votre possession

1^{ère} demande

2^{ème} demande

3^{ème} demande

RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT
--

NOM : _____ PRÉNOM _____

NOM D'USAGE : _____

NÉ(E) LE : _____ A : _____

GRADE : _____ N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : _____

Établissement d'exercice (adresse complète) :

Code RNE de votre établissement d'affectation : _____

Date d'entrée dans l'Éducation Nationale : _____

Nouvelle adresse personnelle : _____

Ancienne adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique **professionnelle** : _____

Situation familiale : marié(e) pacsé(e) union libre

Situation professionnelle : stagiaire néo-titulaire

<u>Date et signature originale</u> :

Conformément aux dispositions du règlement (UE) du parlement européen du 27 avril 2016 (RGPD) et de la législation en vigueur, nous traitons vos informations dans le respect de la réglementation sur la protection des données personnelles.

Aussi toutes les données **sensibles** devront faire l'objet d'un consentement afin de donner à l'administration les moyens légaux de les traiter dans le cadre de votre demande.

Je soussigné(e) ----- donne l'autorisation du traitement de mes données sensibles.

OUI NON *

Je consens à la transmission de mes données à tiers organismes pour le traitement de ma demande

OUI NON *

Je donne mon consentement OUI NON *

LE REFUS DU CONSENTEMENT ENTRAINERA L'IMPOSSIBILITE DU TRAITEMENT DE MON DOSSIER

Date et signature originale :

* rayer la mention inutile

La loi punit sévèrement quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration
(articles L 554 et L 583-3 du code de la sécurité sociale et article 150 du code pénal).